

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 501**13 mai 2004****SOMMAIRE**

ACM Global Investor Services S.A., Luxembourg .	24033	Immobilière Lux Dudelange S.A., Dudelange	24009
ACM Global Investor Services S.A., Luxembourg .	24036	Iseo International S.A., Luxembourg	24044
Alitec Holding S.A., Luxembourg	24043	J & H International S.A., Diekirch	24010
Alitec Holding S.A., Luxembourg	24043	J Motors Import-Export, S.à r.l., Luxembourg . . .	24027
Armurerie Paul Frauenberg, S.à r.l., Welscheid . .	24017	L3M S.A., Luxembourg	24048
Athena Investments Limited S.A.H., Luxembourg	24018	La Com Shipping S.A., Diekirch	24006
Athena Investments Limited S.A.H., Luxembourg	24018	Maltese Finance S.A., Luxembourg	24043
Athena Paint Investments S.A.H., Luxembourg . .	24036	Marsannay Holdings S.A., Luxembourg	24036
Athena Paint Investments S.A.H., Luxembourg . .	24036	Media Lario International S.A., Luxembourg	24040
Banca Nazionale Del Lavoro International S.A., Luxembourg	24027	Media Lario International S.A., Luxembourg	24043
BT Longmont (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxem- bourg	24006	Mont Blanc Investment S.A., Luxembourg	24023
Buraka Holding, S.à r.l., Luxembourg	24045	NBL S.A., Netbizz.lu, Leudelange	24007
Buraka Holding, S.à r.l., Luxembourg	24045	NBL S.A., Netbizz.lu, Luxembourg	24007
Central'Poissonnerie, S.à r.l., Luxembourg	24016	Oster Holding AG, Bereldange	24039
Central'Poissonnerie, S.à r.l., Luxembourg	24017	Pascal Belnou, S.à r.l., Hostert	24033
Centrum NS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . .	24046	Pitec, S.à r.l., Bereldange	24044
Citi Investments S.A., Luxembourg	24018	Porretal S.A.	24046
Citi Investments S.A., Luxembourg	24018	Private Equity Selection International (PESI) II S.A., Luxembourg	24002
Copargi S.A., Luxembourg	24040	Questor S.A., Luxembourg	24010
Douche-Car, S.à r.l., Differdange	24037	R.M.D., Recherche Médicale Distribution S.A., Lu- xembourg	24033
E.B. S.A., Luxembourg	24008	Restaurant - Auberge Lamy S.A., Troisvierges . . .	24015
E.B. S.A., Luxembourg	24009	Restaurant Brasserie Chez Tony, S.à r.l., Schieren	24015
East-West Food Company S.A., Luxembourg	24026	S.C.I. Em den Bëschel, Saeul	24021
East-West Food Company S.A., Luxembourg	24026	SFPV S.A., Luxembourg	24047
Edifac S.A., Luxembourg	24021	SFPV S.A., Luxembourg	24047
Edifac S.A., Luxembourg	24022	SFPV S.A., Luxembourg	24047
Etra Global Advisory S.A., Luxembourg	24044	SFPV S.A., Luxembourg	24048
EureConsult S.A., Luxembourg	24029	SFPV S.A., Luxembourg	24048
Europa Trading Groupe S.A., Dudelange	24037	Skyros S.A., Luxembourg	24019
Europa Trading Groupe S.A., Dudelange	24037	Solarix S.A., Esch-sur-Alzette	24030
Exess Développement Luxembourg S.A., Luxem- bourg	24039	Speedolux, S.à r.l., Luxembourg	24025
F. Deltgen, S.à r.l., Rodange	24040	Stepra Holding, S.à r.l., Luxembourg	24026
G.D.T. S.A., Diekirch	24015	Stepra Holding, S.à r.l., Luxembourg	24026
G.G. Investments S.A., Luxembourg	24045	Timesavers, S.à r.l., Luxembourg	24039
Garage Besenius, S.à r.l., Ettelbruck	24016	Timesavers, S.à r.l., Luxembourg	24039
Glencoe Sky Dome, S.à r.l., Luxembourg	24047	Toiture & Chapiteau S.A., Dudelange	24033
IMTC S.A., International Machinery Trading Cor- poration S.A., Bertrange	24029	Torrent Investments S.A., Luxembourg	24017
Immobilier Green S.A., Luxembourg	24017	Trading GC S.A., Weiswampach	24006
Immobilier Green S.A., Luxembourg	24046	Van Geet Derick & Co, Réviseurs d'entreprises, S.à r.l., Luxembourg	24032
		Vesque, Revêtements de Sol, S.à r.l., Foetz	24037

PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille quatre, le quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) II S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 84.135 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1293 du 4 décembre 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra Gardenghi, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur David le Menn, Juriste, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Moroni, juriste, demeurant à Bereldange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions émises, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Autorisation de l'émission d'Obligations traçantes avec et sans intérêts convertibles en actions de droit préférentiel (ci après «Actions») de catégorie «ICG», d'une durée de 10 ans à compter du 17 février 2004 (ci-après «Période de Conversion») pour un montant total tel que précisé dans le tableau ci-après et de déterminer les termes et conditions suivants:

Montant principal concernant Private Equity Selection n° 1:

	Montant souscrit en EUR	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt.	355.000	35.500
Obligations convertibles avec intérêt.	3.017.500	301.750

Montant principal concernant Private Equity Selection Individuals n° 1:

	Montant souscrit en EUR	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt.	145.000	14.500
Obligations convertibles avec intérêt.	1.232.500	123.250

Chaque obligation est convertible en une action d'une valeur nominale de 10 Euro (EUR 10,-) de la Société PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la «Société»)

2. Les Obligations seront traçantes dans la mesure où lors de leur rachat, leur valeur sera déterminée en fonction de la performance de l'investissement sous-jacent réalisé dans l'Entité Tracée. L'Entité Tracée sera ICG MEZZANINE FUND 2003 n°1, L.P. Limited Partnership enregistré à Jersey et constitué par convention du 5 août 2003. L'Entité tracée est représentée par son «General Partner»: INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LLC dont le siège est à St Helier, Jersey Channel Islands, Kleinwort Benson House West Centre.

3. Les Obligations seront convertibles en une catégorie d'Actions à créer lors de la conversion des Obligations et regroupée sous la dénomination «Catégorie ICG» d'une valeur nominale de 10 Euro (10,-), de droit préférentiel, c'est-à-dire donnant droit à un dividende précipitaire reflétant la performance des investissements sous-jacents dans l'Entité Tracée.

4. Les obligations seront émises en plusieurs tranches à souscrire par PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A.

Intérêts:

Pour les obligations portant intérêt, la société sera débitrice vis-à-vis du porteur d'obligations d'un intérêt sur l'ensemble des montants dus (en principal ou en intérêt, que le paiement de cette somme ait été ou non demandé par le porteur d'obligations). Ces intérêts courent quotidiennement sur la base des jours échus, et sur la base d'une année de 365 jours.

Les intérêts ne seront pas payés par la Société mais capitalisés.

Le taux d'intérêt payable sur les montants dus pendant les périodes d'intérêts (signifiant une période de 3 mois civils débutant les 17 février, 17 mai, 17 août et 17 novembre). Chaque période d'intérêts commencera à l'expiration de la précédente période d'intérêts) est un taux d'intérêt flottant EURIBOR (signifie le taux publié par année de la cotation

officielle offerte pour les dépôts bancaires en Euro pour une période de trois mois. Cette cotation est publiée à la page 248 (ou à toute autre page de remplacement) dans le Telerate Monitor sous l'égide de la Fédération Bancaire Européenne à 11.00 heures à Luxembourg). Cette cotation prend effet deux jours ouvrables avant le début de la période de trois mois concernée, 3 mois moins cinquante (50) points de base au jour ouvrable précédant le premier jour de la période d'intérêts concernée.

Cession:

Si un porteur d'obligations souhaite céder tout ou partie de ses obligations sans respecter la procédure ci-dessous décrite, ces obligations seront immédiatement annulées par la Société sans aucun paiement. Dans le cas où la Société annulerait des obligations en application de cet article, elle devra notifier par écrit cette annulation au porteur d'obligations concerné dans les 14 jours de l'annulation. Dans les 7 jours suivant la réception de cette notification, le porteur des obligations devra remettre le(s) certificat(s) représentant les obligations à la Société.

Preuve de la cession des Obligations convertibles:

La cession des obligations doit être prouvée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Afin que la cession des droits puisse être opposable à l'égard des parties tierces, le cédant de l'obligation est tenu d'aviser la Société du transfert de l'obligation, conformément aux formalités prévues à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Conversion:

A la Date de Conversion (signifie, en ce qui concerne les Obligations, la date de réception par la Société d'un avis d'option émanant du Porteur d'Obligations concerné au cours de la Période de Conversion), tout ou partie des obligations concernées est convertie en Actions intégralement libérées aux conditions suivantes:

Tout ou partie des obligations détenues par un porteur d'obligations pourront, au cours de la Période de Conversion et si ce dernier le souhaite, être converties en actions intégralement libérées sur la base d'une action par obligation selon les modalités décrites ci-après:

Détermination de la Valeur de Marché des Obligations:

Le prix de conversion/rachat des obligations sera calculé en appliquant la formule suivante:

$$VMO = \frac{VMA \times VNO}{(NOC + NAC)}$$

où

VMO est la Valeur de Marché des Obligations

VMA est la Valeur de Marché des actifs de la Société diminuée de toute dette autre que le présent Acte

VNO est la valeur nominale des Obligations

NAC est le nombre d'Action en circulation

NOC est le nombre d'Obligations en circulation.

Chaque porteur d'obligations pourra choisir de convertir ses obligations sous réserve d'en informer la Société par écrit, un jour ouvrable, au cours de la Période de Conversion. A la suite de ce choix, le détenteur concerné sera considéré comme ayant autorisé la Société, en qualité d'agent le représentant, à compléter, à exécuter et à livrer en son nom tout document requis dans le cadre de la conversion des obligations.

Rachat:

La Société est en droit de racheter tout ou partie des obligations détenues par le porteur d'obligations. A la date de rachat (signifie, en ce qui concerne une Obligation, la date à laquelle un Porteur d'Obligation reçoit un avis d'option de la Société au cours de la Période de Conversion ou si le Porteur d'Obligation ne reçoit pas l'avis d'option au cours de la Période de Conversion, la date correspondant au 11^{ème} jour ouvrable suivant l'expiration de la Période de Conversion), les obligations seront rachetées aux conditions suivantes:

Tout ou partie des Obligations détenues par un porteur d'obligations pourra être rachetée à la Valeur de Marché si la Société le souhaite au cours de la Période de Conversion ou, si tel n'est pas le cas, dans les 10 jours ouvrables à compter de la date d'expiration de la Période de Conversion.

La Valeur de Marché des Obligations sera déterminée en tenant compte de la Valeur de Marché des actifs détenus par la Société et du nombre d'Actions et d'Obligations en circulation à la Date de Rachat (selon les modalités telles que décrites sous la rubrique «Détermination de la Valeur de Marché des Obligations»).

La Société peut choisir de racheter ses obligations par notification écrite adressée aux porteurs d'obligations un Jour Ouvrable (signifie un jour au cours duquel les banques du Grand-Duché sont habituellement ouvertes pour des transactions commerciales de la nature du présent Acte) au cours de la Période de Conversion.

Le prix de rachat, tel que déterminé selon les modalités décrites, sera versé aux porteurs d'obligations dans un délai de 14 jours à compter de la Date de Rachat.

Registre des obligataires:

Il sera tenu au siège de la Société un registre des obligataires. Il ne pourra y être fait inscription d'aucun prétendu transfert de titres accompli en violation des présentes. Au cas où un tel transfert aurait été inscrit, cette inscription serait nulle et non avenue et ne saurait produire d'effets ou de droits.

Sera seulement considérée comme obligataire la personne, physique ou morale, au nom de laquelle aura valablement et dûment été inscrite une obligation au dit registre. A ce titre, en sa qualité d'obligataire, elle se verra conférer les droits y définis et en outre, et de manière non exclusive, sera investie des droits aux intérêts, au pré-paiement, au paiement à la maturité ou à la conversion en actions de ses obligations.

Juridiction et loi applicable au contrat.

Chacune des parties accepte que les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg soient seuls compétents pour le règlement de tout litige découlant de l'émission, de la validité, de l'effet, de l'interprétation ou de l'exécution du présent

Acte ou des relations juridiques établies ou découlant du présent Acte et, à cette fin, se soumet irrévocablement à la juridiction des tribunaux du Grand-Duché.

5. Les actionnaires existants décident que le Conseil d'Administration de la Société aura tous pouvoirs pour amender et modifier les contrats d'émission d'obligations convertibles conclus en vertu des présentes.

6. Les obligations seront convertibles en catégorie d'actions à définir lors de la conversion des obligations et de l'augmentation de capital subséquente.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'autoriser l'émission d'Obligations traçantes avec et sans intérêts convertibles en actions de droit préférentiel (ci-après «Actions») de catégorie «ICG», d'une durée de 10 ans à compter du 17 février 2004 (ci-après «Période de Conversion») pour un montant total tel que précisé dans le tableau ci-après et de déterminer les termes et conditions suivants:

Montant principal concernant Private Equity Selection n° 1

	Montant souscrit en EUR	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt.	355.000	35.500
Obligations convertibles avec intérêt.	3.017.500	301.750

Montant principal concernant Private Equity Selection Individuals n° 1

	Montant souscrit en EUR	Nombre d'obligations émises
Obligations convertibles sans intérêt.	145.000	14.500
Obligations convertibles avec intérêt.	1.232.500	123.250

Chaque obligation est convertible en une action d'une valeur nominale de 10 Euro (EUR 10,-) de la Société PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la «Société»)

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les Obligations seront traçantes dans la mesure où lors de leur rachat, leur valeur sera déterminée en fonction de la performance de l'investissement sous-jacent réalisé dans l'Entité Tracée. L'Entité Tracée sera ICG MEZZANINE FUND 2003 n°1, L.P. Limited Partnership enregistré à Jersey et constitué par convention du 5 août 2003. L'Entité tracée est représentée par son «General Partner»: INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 LLC dont le siège est à St Helier, Jersey Channel Islands, Kleinwort Benson House West Centre.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les Obligations seront convertibles en une catégorie d'Actions à créer lors de la conversion des Obligations et regroupée sous la dénomination «Catégorie «ICG» d'une valeur nominale de 10 Euro (10,-), de droit préférentiel, c'est-à-dire donnant droit à un dividende précipitaire reflétant la performance des investissements sous-jacents dans l'Entité Tracée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les obligations seront émises en plusieurs tranches à souscrire par PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., aux conditions suivantes:

Intérêts:

Pour les obligations portant intérêt, la société sera débitrice vis-à-vis du porteur d'obligations d'un intérêt sur l'ensemble des montants dus (en principal ou en intérêt, que le paiement de cette somme ait été ou non demandé par le porteur d'obligations). Ces intérêts courent quotidiennement sur la base des jours échus, et sur la base d'une année de 365 jours.

Les intérêts ne seront pas payés par la Société mais capitalisés.

Le taux d'intérêt payable sur les montants dus pendant les périodes d'intérêts (signifiant une période de 3 mois civils débutant les 17 février, 17 mai, 17 août et 17 novembre. Chaque période d'intérêts commencera à l'expiration de la précédente période d'intérêts) est un taux d'intérêt flottant EURIBOR (signifie le taux publié par année de la cotation officielle offerte pour les dépôts bancaires en Euro pour une période de trois mois. Cette cotation est publiée à la page 248 (ou à toute autre page de remplacement) dans le Telerate Monitor sous l'égide de la Fédération Bancaire Européenne à 11.00 heures à Luxembourg). Cette cotation prend effet deux jours ouvrables avant le début de la période de trois mois concernée, 3 mois moins cinquante (50) points de base au jour ouvrable précédant le premier jour de la période d'intérêts concernée.

Cession:

Si un porteur d'obligations souhaite céder tout ou partie de ses obligations sans respecter la procédure ci-dessous décrite, ces obligations seront immédiatement annulées par la Société sans aucun paiement. Dans le cas où la Société annulerait des obligations en application de cet article, elle devra notifier par écrit cette annulation au porteur d'obliga-

tions concerné dans les 14 jours de l'annulation. Dans les 7 jours suivant la réception de cette notification, le porteur des obligations devra remettre le(s) certificat(s) représentant les obligations à la Société.

Preuve de la cession des Obligations convertibles:

La cession des obligations doit être prouvée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Afin que la cession des droits puisse être opposable à l'égard des parties tierces, le cédant de l'obligation est tenu d'aviser la Société du transfert de l'obligation, conformément aux formalités prévues à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Conversion:

A la Date de Conversion (signifie, en ce qui concerne les Obligations, la date de réception par la Société d'un avis d'option émanant du Porteur d'Obligations concerné au cours de la Période de Conversion), tout ou partie des obligations concernées est convertie en Actions intégralement libérées aux conditions suivantes:

Tout ou partie des obligations détenues par un porteur d'obligations pourront, au cours de la Période de Conversion et si ce dernier le souhaite, être converties en actions intégralement libérées sur la base d'une action par obligation selon les modalités décrites ci-après:

Détermination de la Valeur de Marché des Obligations:

Le prix de conversion/rachat des obligations sera calculé en appliquant la formule suivante:

$$VMO = \frac{VMA \times VNO}{(NOC + NAC)}$$

où

VMO est la Valeur de Marché des Obligations

VMA est la Valeur de Marché des actifs de la Société diminuée de toute dette autre que le présent Acte

VNO est la valeur nominale des Obligations

NAC est le nombre d'Action en circulation

NOC est le nombre d'Obligations en circulation.

Chaque porteur d'obligations pourra choisir de convertir ses obligations sous réserve d'en informer la Société par écrit, un jour ouvrable, au cours de la Période de Conversion. A la suite de ce choix, le détenteur concerné sera considéré comme ayant autorisé la Société, en qualité d'agent le représentant, à compléter, à exécuter et à livrer en son nom tout document requis dans le cadre de la conversion des obligations.

Rachat:

La Société est en droit de racheter tout ou partie des obligations détenues par le porteur d'obligations. A la date de rachat (signifie, en ce qui concerne une Obligation, la date à laquelle un Porteur d'Obligation reçoit un avis d'option de la Société au cours de la Période de Conversion ou si le Porteur d'Obligation ne reçoit pas l'avis d'option au cours de la Période de Conversion, la date correspondant au 11^{ème} jour ouvrable suivant l'expiration de la Période de Conversion), les obligations seront rachetées aux conditions suivantes:

Tout ou partie des Obligations détenues par un porteur d'obligations pourra être rachetée à la Valeur de Marché si la Société le souhaite au cours de la Période de Conversion ou, si tel n'est pas le cas, dans les 10 jours ouvrables à compter de la date d'expiration de la Période de Conversion.

La Valeur de Marché des Obligations sera déterminée en tenant compte de la Valeur de Marché des actifs détenus par la Société et du nombre d'Actions et d'Obligations en circulation à la Date de Rachat (selon les modalités telles que décrites sous la rubrique «Détermination de la Valeur de Marché des Obligations»).

La Société peut choisir de racheter ses obligations par notification écrite adressée aux porteurs d'obligations un Jour Ouvrable (signifie un jour au cours duquel les banques du Grand-Duché sont habituellement ouvertes pour des transactions commerciales de la nature du présent Acte) au cours de la Période de Conversion.

Le prix de rachat, tel que déterminé selon les modalités décrites, sera versé aux porteurs d'obligations dans un délai de 14 jours à compter de la Date de Rachat.

Registre des obligataires:

Il sera tenu au siège de la Société un registre des obligataires. Il ne pourra y être fait inscription d'aucun prétendu transfert de titres accompli en violation des présentes. Au cas où un tel transfert aurait été inscrit, cette inscription serait nulle et non avenue et ne saurait produire d'effets ou de droits.

Sera seulement considérée comme obligataire la personne, physique ou morale, au nom de laquelle aura valablement et dûment été inscrite une obligation au dit registre. A ce titre, en sa qualité d'obligataire, elle se verra conférer les droits y définis et en outre, et de manière non exclusive, sera investie des droits aux intérêts, au pré-paiement, au paiement à la maturité ou à la conversion en actions de ses obligations.

Juridiction et loi applicable au contrat.

Chacune des parties accepte que les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg soient seuls compétents pour le règlement de tout litige découlant de l'émission, de la validité, de l'effet, de l'interprétation ou de l'exécution du présent Acte ou des relations juridiques établies ou découlant du présent Acte et, à cette fin, se soumet irrévocablement à la juridiction des tribunaux du Grand-Duché.

Cinquième résolution

L'assemblée déclare et décide que le Conseil d'Administration de la Société aura tous pouvoirs pour amender et modifier les contrats d'émission d'obligations convertibles conclus en vertu des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée décide que les obligations seront convertibles en catégorie d'actions à définir lors de la conversion des obligations et de l'augmentation de capital subséquente.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Gardenghi, D. Le Menn, N. Moroni, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, vol. 142S, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

J. Elvinger.

(024431.2/211/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2004.

TRADING GC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 96.245.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901257.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

LA COM SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 91.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901265.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 71.901.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2004

Les mandats de MM. Leslie Charles Winnister et Pierre Metzler, en tant que gérants de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2004.

L'associé unique a décidé de nommer M. Georges Gudenburg, Avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, résidant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, comme gérant de la société avec un pouvoir de signature A, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2004.

Ayant constaté qu'au 31 mars 2003, les pertes de la Société sont supérieures à la moitié du capital social, l'associé unique de la Société a décidé de poursuivre les activités de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026399.3/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

NBL S.A., NETBIZZ.LU, Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Zone industrielle Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 78.090.

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NETBIZZ.LU S.A. en abrégé NBL S.A. (no matricule 20002727356), avec siège social à L-1633 Luxembourg, 21, rue Antoine Godart; inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 78.090; constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2000, publié au Mémorial C sous le numéro 217 du 23 mars 2001; et modifiée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, en date du 21 février 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 50246;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Abrami, employé privé, demeurant à Leudelange;

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Jacques Feller, employé privé, demeurant à B-Fratin;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de Luxembourg, à L-3370 Leudelange, 8, Zone Industrielle Grasbusch;

2.- Modification afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, à L-3370 Leudelange, 8, Z.I. Grasbusch;

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts, est à lire comme suit:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Leudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison de l'assemblée générale s'élève approximativement à la somme de 620,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Abrami, R. Gierenz, J. Feller, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 2004, vol. 883, fol. 72, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 24 mars 2004.

C. Doerner.

(026707.3/209/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

NBL S.A., NETBIZZ.LU, Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Zone Industrielle Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 78.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(026709.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

E.B. S.A., Société Anonyme,
(anc. E.B. S.A., Société Anonyme Holding).
 Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
 R. C. Luxembourg B 51.420.

L'an deux mille quatre, le huit mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.B. S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 51.420, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 450 du 12 septembre 1995.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante et onze cents (EUR 45.734,71), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale que le capital était de trois cent mille francs français (300.000,- FRF), représenté par trois cents (300) actions, d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune,

que ce capital a été converti en quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante et onze cents (EUR 45.734,71), représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 19 juin 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C 844 du 17 novembre 2000.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 8 mars 2004;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 2 des statuts) pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3) Augmentation du capital social de EUR 44.265,29 (quarante-quatre mille deux cent soixante-cinq euros et vingt-neuf cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 45.734,71 (quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante et onze cents) à EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros), sans création d'actions nouvelles, par incorporation partielle du report;

4) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et de supprimer dans les statuts toute mention à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour.

Suite à cette modification l'article seize (16) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société, de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également et accessoirement acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de quarante-quatre mille deux cent soixante-cinq euros et vingt-neuf cents (EUR 44.265,29) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros et soixante et onze cents (EUR 45.734,71) à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), sans création d'actions nouvelles, par incorporation partielle du report.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 2003 que le résultat reporté est suffisant.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), représenté par trois cents (300) actions sans désignation de valeur nominale.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2004, vol. 896, fol. 28, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004.

F. Kessler.

(026710.3/219/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

E.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 51.420.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004.

F. Kessler.

(026712.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

IMMOBILIERE LUX DUDELANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2004.

P. Bettingen.

(026099.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

J & H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 99.608.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901264.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

QUESTOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 99.781.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifteenth of March.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PALLISTER HOLDINGS LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) STANZA SERVICES LIMITED, a company with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

both here represented by Ms Sonia Garcia, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on March 9, 2004.

Such proxies, after signature *in varietur* by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation (Société Anonyme) under the name of QUESTOR S.A.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2.

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and the holding, exclusively for its own benefit, of immovable property or real estate interests, in any form whatsoever and wherever situate, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or immovable property interests of any kind, the possession, the administration, the development, exploitation by rental or lease and the management of its portfolio and of immovable property interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realization of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) Euros (EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) Euros (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of June at 10.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten percent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 14. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and Payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) PALLISTER HOLDINGS LIMITED, prenamed, one share	1
2) STANZA SERVICES LIMITED, prenamed, three hundred and nine shares	309
Total: three hundred and ten shares	310

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand (31,000) Euros is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and two hundred (2,200) Euros.

Constitutive meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following are appointed Directors:
 - a) Mr Hermanus R.W. Troskie, consultant, born on May 24, 1970 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
 - b) Mr Dirk C. Oppelaar, manager, born on December 7, 1968 in Kupang, Indonesia, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
 - c) SOLON DIRECTOR LIMITED, a company having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
- 3) The following is appointed Auditor:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., R.C. Luxembourg B n° 15.319, a company having its registered office at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2009.
- 5) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) PALLISTER HOLDINGS LIMITED, une société ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
 - 2) STANZA SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,
- en vertu de deux procurations sous seing privé données le 9 mars 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de QUESTOR S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2.

3.1. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et la détention, exclusivement pour ses propres besoins, de propriétés immobilières et valeurs immobilières, de toutes espèces et quelle qu'en soit la situation, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, emprunts obligataires, bons et d'autres valeurs mobilières ou immobilières de toute sorte, la possession, l'administration, le développement, l'exploitation par bail à court ou à long terme et la gérance de son portefeuille et des valeurs mobilières. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autre.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

3.2. Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3. La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et Libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) PALLISTER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, une action.	1
2) STANZA SERVICES LIMITED, préqualifiée, trois cent neuf actions	309
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Hermanus R.W. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

b) Monsieur Dirk C. Oppelaar, manager, né le 7 décembre 1968 à Kupang, Indonésie, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

c) SOLON DIRECTOR LIMITED, une société avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., R.C. Luxembourg B n° 15.319 une société avec siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Garcia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 96, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026791.3/230/309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

G.D.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 95.908.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901263.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

RESTAURANT BRASSERIE CHEZ TONY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9125 Schieren, 89, route de Luxembourg.

R. C. Diekirch B 2.920.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901262.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

RESTAURANT - AUBERGE LAMY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.

R. C. Diekirch B 95.567.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901259.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

GARAGE BESENIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R. C. Diekirch B 93.257.

Le bilan au 25 septembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2004, réf. DSO-AO00263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 mars 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901236.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

CENTRAL'POISSONNERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 11.468.

L'an deux mille quatre, le quinze mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Nicolas Daloia, poissonnier, né à Longwy (France) le 4 février 1965, demeurant à F-54400 Longwy, 21, rue St Exupéry, propriétaire de deux cent quarante-cinq (245) parts sociales de CENTRAL'POISSONNERIE, S.à r.l., avec siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 11.468, constituée suivant acte du notaire Lucien Schuman de Luxembourg, en date du 5 novembre 1973, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 226 du 22 décembre 1973, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Frank Baden de Luxembourg en date du 28 janvier 1991, publié au susdit Mémorial C, numéro 283 du 23 juillet 1991 et une dernière fois suivant acte sous seing privé du 5 juin 2001, publié au susdit Mémorial C, numéro 1229 du 24 décembre 2001. Matricule: 1973 2400 284.

Il déclare d'abord céder à:

1. Christine Daloia, vendeuse, née à Longwy (France) le 17 juin 1963, demeurant à F-54350 Mont St Martin, 153, boulevard de Metz,

quatre-vingt-une (81) parts sociales de la Société, pour le prix de deux mille sept virgule quatre-vingt-dix-neuf euros (2.007,99 EUR), et

2. Rosa Daloia, sans état, née à Longwyon (France) le 3 février 1953, demeurant à I-66023 Franca Villa Al Mare, Vle Monte Sirente, 27,

quatre-vingt-deux (82) parts sociales de la Société, pour le prix de deux mille trente-deux virgule soixante-dix-huit euros (2.032,78 EUR).

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et elles auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour. Les cessionnaires seront subrogées dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Les prix des cessions ont été payés par les cessionnaires au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Savino Daloia, gérant, demeurant à Hautcharage, agissant en sa qualité de gérant

accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés Savino Daloia, Nicolas Daloia, Christine Daloia et Rosa Daloia, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Ils décident de modifier l'article 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quinze euros (12.395,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 EUR) chacune.

Les parts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Savino Daloia, préqualifié, deux cent cinquante-cinq parts sociales 255

2. Nicolas Daloia, préqualifié, quatre-vingt-deux parts sociales 82

3. Christine Daloia, préqualifiée, quatre-vingt-une parts sociales 81

4. Rosa Daloia, préqualifiée, quatre-vingt-deux parts sociales 82

Total: cinq cents parts sociales. 500»

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Daloia, C. Daloia, R. Daloia, S. Daloia, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 19 mars 2004, vol. 467, fol. 72, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 mars 2004.

R. Arrensdorff.

(026670.3/218/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

CENTRAL'POISSONNERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R. C. Luxembourg B 11.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 mars 2004.

R. Arrensdorff.

(026676.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ARMURERIE PAUL FRAUENBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9191 Welscheid, 3, rue de la Wark.

R. C. Diekirch B 3.059.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 mars 2004, réf. DSO-AO00264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 mars 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901235.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

TORRENT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 85.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO04120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026056.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

IMMOBILIAR GREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R. C. Luxembourg B 79.071.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juin 2003, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Madame Rachel Szymanski de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Madame Rachel Szymanski, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

IMMOBILIAR GREEN S.A.

S. Vandt / M. La Rocca

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026720.3/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 17.854.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026168.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 17.854.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026164.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

CITI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 41.743.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2004, réf. LSO-AO05806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

CITI INVESTMENTS S.A. (en liquidation)

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidateur

Signatures

(026610.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

CITI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 41.743.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 mars 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société WASSERHEIM ANLAGEN S.A. que les actionnaires et les administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

- MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

- FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2002:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2002:

- KPMG AUDIT.

2) La perte qui s'élève à USD 21.898 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITI INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026625.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SKYROS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 99.759.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CATONY INC., avec siège social à 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), représentée par Monsieur Lex Thielen, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 6 septembre 2001,

2) Monsieur Lex Thielen, maître en droit, demeurant à L-1145 Luxembourg, 15, rue des Aubépines.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SKYROS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III.- Conseil d'Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en l'an 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) CATONY INC., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions,	99
2) Monsieur Lex Thielen, préqualifié, une action,	1
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 2.300,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment constitués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Lex Thielen, maître en droit, demeurant à L-1145 Luxembourg, 15, rue des Aubépines,
- b) Monsieur Philippe Stroesser, maître en droit, demeurant à L-1836 Luxembourg, 8, rue Jean Jaurès,
- c) Madame Magalie Hilcher, secrétaire, demeurant à F-57525 Talange, 4, rue de la Fontaine.

3.- Est nommé commissaire aux comptes:

SAINT GERANT INVESTISSEMENT, S.à r.l., en abrégé SGI, avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Thielen, Frieders

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2004, vol. 142S, fol. 68, case 7. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

P. Frieders.

(026645.3/212/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

S.C.I. EM DEN BËSCHEL, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7470 Saeul, 2, rue de Mersch.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(901273.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

EDIFAC S.A., Société Anonyme, (anc. EDIFAC, Société Anonyme Holding).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 72.257.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1003 du 28 décembre 1999,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1573 du 2 novembre 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 72.257.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Mariani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'objet social par changement du régime holding en régime de participations financières et modification afférente de l'article 4 des statuts ainsi que de la disposition générale sur les statuts.

2.- Adaptation de l'article 5 deuxième alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 2. Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

3.- Nomination d'un administrateur et fixation de la durée de son mandat.

II. Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le régime de société holding en régime de société de participations financières.

En conséquence l'assemblée décide:

a) de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

b) d'adapter la disposition générale stipulée dans l'acte de constitution, pour lui donner la teneur suivante:

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les statuts, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 deuxième alinéa pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 2.** Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.»

Troisième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. Son mandat expire lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, E. Mantilaro, S. Mariani, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2004, vol. 356, fol. 69, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 mars 2004.

H. Beck.

(026573.3/201/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

EDIFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 72.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 mars 2004.

H. Beck.

(026575.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

MONT BLANC INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.782.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C. Luxembourg B n° 5.524, une société avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sabine Plattner, employée privée, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2004.

2) ECOREAL S.A., R.C. Luxembourg B n° 38.875, une société avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 mars 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MONT BLANC INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux millions (2.000.000,-) d'euros (EUR), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) d'euros (EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 17 mars 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et Libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., préqualifiée, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	19.999
2) ECOREAL S.A., préqualifiée, une action.	1
Total: vingt mille actions	20.000

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de deux millions (2.000.000,-) d'euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt-trois mille (23.000,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C. Luxembourg B n° 34.766, une société avec siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
 - b) MONTEREY SERVICES S.A., R.C. Luxembourg B n° 51.100, une société avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
 - c) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C. Luxembourg B n° 64.474, une société avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., R.C. Luxembourg B n° 34.813, a company with registered office at 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2008.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Plattner, B. Lejeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 142S, fol. 100, case 6. – Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026789.3/230/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SPEEDOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 27.794.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 1^{er} avril 1988, acte publié au Mémorial C n° 170 du 22 juin 1988, modifiée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 mars 1989, acte publié au Mémorial C n° 240 du 30 août 1989.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour SPEEDOLUX, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(026279.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

STEPRA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 93.630.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(026671.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

STEPRA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 93.630.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société qui s'est tenue le 18 mars 2004

A l'assemblée générale ordinaire des associés de STEPRA HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 84,50 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026660.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

EAST-WEST FOOD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 86.556.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 18 mars 2004, réf. DSO-AO00341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(026544.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

EAST-WEST FOOD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 86.556.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 18 mars 2004, réf. DSO-AO00342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

(026542.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 7.953.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(026064.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

J MOTORS IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.777.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois mars

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gilles Utzschneider, entrepreneur, demeurant à F-67260 Keskastel, 11 rue des Charmes;

2.- La société I.C. GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonctions et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 90.996, ici représentée par ses administrateurs délégués, Monsieur Gilles Utzschneider ci-avant désigné et Monsieur Jean-Luc Florsch gérant de société, demeurant à Sarreinsming (F-Moselle), 3 rue de la Vigne;

Les comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et les présents statuts.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la négoce de véhicules automobiles ainsi que la vente des articles de la branche, et peut en outre faire toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de J MOTORS IMPORT EXPORT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en 100 parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social et les autres dispositions statutaires pourront, à tout moment, être modifiés à la majorité de tous les associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois dans aucun cas, la majorité des associés ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale dans la société.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, et, le cas échéant, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par lettre recommandée à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

La méthode applicable pour l'évaluation des parts sociales sera, à défaut de méthode déterminée d'un commun accord par les associés, celle dite du «Stuttgarter Verfahren», telle que prévue par les dispositions fiscales luxembourgeoises.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer dans la gestion ou l'administration de la société ou prendre des mesures conservatoires de quelque nature que ce soit.

Titre III.- Administration

Art. 12. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, rémunérés ou non, nommés par l'assemblée des associés pour un temps limité ou sans limitation de durée.

Le ou les gérants sont révocables à tout moment pour des causes légitimes et notamment en cas de violation des dispositions légales, réglementaires ou statutaires.

Le gérant unique peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

En cas de nomination de deux gérants, leur signature conjointe est exigée pour engager valablement la société.

Le ou les gérants représentent la société J MOTORS IMPORT-EXPORT, S.à r.l. à l'égard des tiers et en justice, en demandant ou en défendant.

Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Le ou les gérants sont responsables suivant le droit commun envers la société de l'exécution du mandat et des fautes commises dans leur gestion. Ils sont également responsables des dommages et intérêts résultant d'infractions à la loi sur les sociétés commerciales ou des présents statuts.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou des gérants, ou leur démission pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 15. Les décisions collectives autres que celles dont question à l'article 7 ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par au moins deux associés représentant plus de la moitié du capital social. Sauf stipulation contraire dans les statuts, si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Pour toute assemblée, les associés doivent être convoqués par lettre recommandée 10 jours au moins avant la tenue de celle-ci, à moins que ceux-ci ne procèdent au vote par lettre circulaire écrite, la signature de tous les associés ou de leurs représentants étant requise.

En cas d'urgence, les décisions peuvent également être prises par télécopie.

Titre IV.- Exercice social - Inventaire

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, en conformité avec les dispositions légales existantes.

Art. 18. Chaque année, la gérance doit dresser un inventaire contenant l'indication des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la société.

La gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes dans lesquels les amortissements nécessaires doivent être faits.

Le bilan mentionne séparément l'actif immobilisé, l'actif réalisable et, au passif, les dettes de la société envers elle-même, les obligations, les dettes avec hypothèques ou gages et les dettes sans garanties réelles. Il spécifie au passif le montant des dettes au profit d'associés.

Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le bilan et le compte des profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge de la gérance et des commissaires de surveillance s'il y en a.

Titre V.- Dispositions générales.

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Le gérant pourra accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société.

Souscription

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Gilles Utzschneider, préqualifié,	8 parts sociales
2. I.C. GROUP S.A., préqualifiée,	92 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent en se donnant mutuellement quittance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que de soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 850,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les décisions suivantes à l'unanimité des voix:

- 1) La société est gérée par Monsieur John Muller, entrepreneur, demeurant à F-57910 Hambach, 6 rue de la solitude.
- 2) Est nommé gérant, Monsieur John Muller, préqualifié, pour une durée illimitée à compter de ce jour.
- 3) L'adresse du siège social est fixé à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaires par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Utzschneider, J.-L. Florsch, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 10 mars 2004, vol. 356, fol. 64, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 mars 2004.

H. Beck.

(026777.3/201/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

IMTC S.A., INTERNATIONAL MACHINERY TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 58.870.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

E. Schlessler.

(026191.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

EureConsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 55.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO4916, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(026273.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

SOLARIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 99.762.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- MR/PR FINANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.808, représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, pouvant engager valablement la société sous leurs signatures conjointes conformément à l'article dix des statuts, à savoir:

- Monsieur Paul Reckinger, ingénieur, demeurant à L-4208 Esch-sur-Alzette, 5, rue Abbé Lemire,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

2.- Monsieur Michel Reckinger, ingénieur, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOLARIX S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la société est l'achat, la vente, la location et la gérance de tous immeubles, parts d'immeubles, et terrains, la gestion et la mise en valeur de ces objets, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension ou le développement.

La société a encore pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut encore acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder des prêts aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement.

La société pourra faire en général toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les Administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Le premier Président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du Président, l'Administrateur désigné à cet effet par les Administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur la demande de deux Administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre Administrateurs étant admis sans qu'un Administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les Administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un Administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des Administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, ou bien sous la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

La signature d'un seul Administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs Commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de Commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à neuf heures et demie.

Si la date de l'Assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) Commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire aux Commissaires.

Art. 19. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2004.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2005.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- MR/PR FINANCE S.A., préqualifiée, neuf cents actions	900
2.- Monsieur Michel Reckinger, préqualifié, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.
 - a) Monsieur Michel Reckinger, ingénieur, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch, qui est nommé Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Paul Reckinger, ingénieur, demeurant à L-4208 Esch-sur-Alzette, 5, rue Abbé Lemire,
 - c) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- 3.- Est appelée aux fonctions de Commissaire, pour la même période:
LUX-AUDIT S.A., société anonyme, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
- 4.- Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les administrateurs préqualifiés, Monsieur Michel Reckinger, Monsieur Paul Reckinger et Monsieur Jean-Paul Frank, tous présents, se sont réunis en conseil pour prendre la résolution suivante:

Le conseil nomme Monsieur Michel Reckinger, préqualifié, administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société, avec pouvoir de l'engager à cet effet sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Reckinger, M. Reckinger, J.-P. Frank, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004, vol. 896, fol. 45, case 1. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2004.

B. Moutrier.

(026641.3/272/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

VAN GEET DERICK & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 73.376.

Extrait du texte des résolutions du 25 mars 2004

Les actionnaires sont d'accord sur le point suivant:

- De transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30 rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026411.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

R.M.D., RECHERCHE MEDICALE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 66.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2004.

P. Bettingen.

(026118.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

TOITURE & CHAPITEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, Place de l'Hôtel de Ville.
R. C. Luxembourg B 85.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2004.

P. Bettingen.

(026114.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**PASCAL BELNOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
avec enseigne commerciale: RESTAURANT LE GASTRONOME.**

Siège social: L-6970 Hostert, 90, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 85.861.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mars 2004.

P. Bettingen.

(026108.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.815.

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A. (the «Corporation»), having its registered office at 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 44.815. The Corporation was incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch, on 17th August 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 23rd October 1993. The articles of incorporation of the Corporation have been amended several times and for the last time by deed of the prenamed notary on 20th December 2001, published in the Mémorial on 5th April 2002.

The meeting was presided by Mr Nicolas Berard, director, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mr Bertrand Reimmel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital up to 1,500,000.- EUR to consist of 6,000 shares by capitalization of existing reserves and issuance of 3,300 new shares to the existing shareholders in the proportion of their present shareholdings and consequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation;

2. Amendment of the first paragraph of Article 8 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of April at 11.00 o'clock. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held outside of Luxembourg if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.»

3. Amendment of the first paragraph of Article 10 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

«Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, if required.»

4. Amendment of Article 17 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

«At the end of the fiscal year, the board of directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss accounts in the manner required by law.

The annual accounts of the Corporation are supervised by one or more auditors who shall qualify as «réviseur(s) d'entreprises» to be appointed by the board of directors. Such auditor(s) will deliver their report to the board of directors.»

II. The shareholders represented, the proxy holders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list, signed by the proxies, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. The whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Corporation so as to raise its present amount of six hundred seventy-five thousand euros (EUR 675,000.-) to one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) by the capitalization of the existing reserves and by the creation and issue of three thousand and three hundred (3,300) new shares to the existing shareholders.

The reality of such reserves has been proved to the undersigned notary by the remittance of the balance sheet as at 31st December 2003 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The new shares have been subscribed as follows:

ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT CORPORATION OF DELAWARE	3,288 shares
ALLIANCE CAPITAL OCEANIC CORPORATION	12 shares

It is consequently resolved to amend the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation as follows:

«The issued capital is set at one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-) consisting of six thousand (6,000) shares in registered form with a par value of two hundred fifty euros (EUR 250.-) per share.»

Second resolution

It is resolved to amend the first paragraph of Article 8 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of the month of April at 11.00 o'clock. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held outside of Luxembourg if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.»

Third resolution

It is resolved to amend Article 10 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

«Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, if required.»

Fourth resolution

It is resolved to amend Article 17 of the articles of incorporation, which shall read as follows:

«At the end of the fiscal year, the board of directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss accounts in the manner required by law.

The annual accounts of the Corporation are supervised by one or several auditors who shall qualify as «réviseur(s) d'entreprises» to be appointed by the board of directors. Such auditor(s) will deliver their report to the board of directors.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, acknowledges that at the request of the appearing parties, the present minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading the present minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A. (la «Société») ayant son siège social au 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.815. La Société a été constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 17 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 octobre 1993. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial du 5 avril 2002.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Nicolas Berard, directeur, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Bertrand Reimmel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social pour le porter à un montant de 1.500.000,- EUR constitué de 6.000 actions par capitalisation des réserves existantes et émission de 3.300 nouvelles actions aux actionnaires existants proportionnellement aux actions qu'ils détiennent et modification subséquente de l'Article 5 des statuts;

2. Modification du premier paragraphe de l'Article 8 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si de l'avis ferme et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.»

3. Modification du premier paragraphe de l'Article 10 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Les actionnaires se réunissent en assemblée sur convocation du conseil d'administration reprenant l'ordre du jour de la réunion et envoyée par lettre recommandée au moins 8 jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires, si nécessaire.»

4. Modification de l'Article 17 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«A la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration dressera le bilan et le compte de pertes et profits conformément aux dispositions de la loi.

Les comptes annuels de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le conseil d'administration. Les réviseurs remettront leur rapport au conseil d'administration.»

II. Les actionnaires représentés, les mandataires ainsi que le nombre de leurs actions sont repris sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

III. L'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Il appert de ce qui précède que la présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-quinze mille euros (EUR 675.000,-) à un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) par capitalisation des réserves existantes et création et émission de trois mille trois cents (3.300) nouvelles actions aux actionnaires existants.

Preuve de l'existence de telles réserves a été donnée au notaire instrumentant par la remise du bilan au 31 décembre 2003 qui, après avoir été signé ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les nouvelles actions ont été souscrites comme suit:

ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT CORPORATION OF DELAWARE	3.288 actions
ALLIANCE CAPITAL OCEANIC CORPORATION	12 actions

Il a été décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'Article 5 des statuts comme suit:

«Le capital émis est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) représenté par six mille (6.000) actions nominatives d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) par action.»

Deuxième résolution

Il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 1994. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si de l'avis ferme et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.»

Troisième résolution

Il a été décidé de modifier le premier paragraphe de l'Article 10 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Les actionnaires se réunissent en assemblée sur convocation du conseil d'administration reprenant l'ordre du jour de la réunion et envoyée par lettre recommandée au moins 8 jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires, si nécessaire.»

Quatrième résolution

Il a été décidé de modifier l'Article 17 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«A la fin de l'exercice social, le conseil d'administration devra établir le bilan ainsi que le compte de pertes et profits conformément à la loi.

Les comptes annuels de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs réviseurs qui seront qualifiés de «réviseur(s) d'entreprises» qui seront nommés par le conseil d'administration. Ce(s) réviseur(s) devra(ont) remettre leur rapport au conseil d'administration.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, atteste qu'à la demande des parties comparantes le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Berard, B. Reimmel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, vol. 143S, fol. 1, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

J. Elvinger.

(026565.3/211/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.815.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 mars 2004.

Signature.

(026566.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 18.723.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026181.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 18.723.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026174.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

MARSANNAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 52.992.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 19 mars 2004 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 3, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg à partir du 22 mars 2004.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour et au nom de la Société

MARSANNAY HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026362.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

EUROPA TRADING GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 50.480.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 mars 2004.
(026193.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

EUROPA TRADING GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 50.480.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2004, réf. LSO-AO01671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 25 mars 2004.
(026199.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Signature.

**VESQUE, REVETEMENTS DE SOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRUNO-COLOR-VESQUE, S.à r.l.).**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 74.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mars 2004.
(026105.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

P. Bettingen.

DOUCHE-CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4580 Differdange, 1A, rue de Hussigny.
R. C. Luxembourg B 99.735.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Paulo Duarte Neves Felix, livreur, né à Luxembourg le 22 avril 1974, demeurant à L-4580 Differdange, 1A, rue de Hussigny.

2.- Monsieur José Alfredo Mendes Matias, indépendant, né à Samdomil/Seia (Portugal) le 17 octobre 1970, demeurant à L-3510 Dudelange, 15, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de DOUCHE-CAR, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Differdange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet le lavage à la main de voitures.

La société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses co-associés.

Les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Faute d'user de ce droit de préférence pendant la période de dénonciation prenant fin le trente et un décembre de l'année en cours, la société sera mise en liquidation.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Paulo Duarte Neves Felix, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur José Alfredo Mendes Matias, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Sergio Duarte Neves Felix, débosseleur, né à Luxembourg le 9 février 1977, demeurant à L-3770 Tétange, 1, rue Principale, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Messieurs Paulo Duarte Neves Felix et José Alfredo Mendes Matias, préqualifiés, sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et des deux gérants administratifs.

4) Le siège social est fixé à L-4580 Differdange, 1A, rue de Hussigny.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. D. Neves Felix, J. A. Mendes Matias, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2004, vol. 429, fol. 29, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 mars 2004.

A. Weber.

(026291.3/236/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

OSTER HOLDING AG, Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.

R. C. Luxembourg B 76.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mars 2004.

P. Bettingen.

(026103.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

**EXESS DEVELOPPEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ROBE DES CHAMPS FOETZ S.A.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 84.946.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mars 2004.

P. Bettingen.

(026100.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

TIMESAVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 88.919.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05956B, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026554.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

TIMESAVERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 88.919.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TIME-SAVERS, S.à r.l. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 25 mars 2004 que:

- Après lecture, le rapport des Gérants pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003 a été approuvé.
- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003 sont approuvés.
- Le résultat de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2003 est reporté aux comptes de l'exercice 2004.
- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

S. W. Baker / D. E. Shand

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, réf. LSO-AN05953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026553.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

F. DELTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 428, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 49.435.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 mars 2004.

Signature.

(026198.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

COPARGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 71.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature.

(026233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

MEDIA LARIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.870.

In the year two thousand four, on the sixteenth day of March.

Before Us, Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the public limited liability company (société anonyme) MEDIA LARIO INTERNATIONAL S.A. (the Company), having its registered office in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 94 on 23 January 2004; the articles of association have lastly been amended by a deed of the undersigned notary on 22 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 138 on 3 February 2004.

The meeting is declared open at four forty-five p.m. and is presided by M^e Françoise Pfeiffer, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Conversion of 924 Ordinary Shares, currently owned by KARL LEHMANN AG, into 924 Ordinary Preferred Shares (without such conversion giving rise to any additional payment or contribution);

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company subsequent to, and in accordance with, the conversion under item 1. above.

3. Amendment of article 9.1.2 (d) of the articles of association of the Company so as to give it the following reading:
«(d) 75,000 (seventy-five thousand) Ordinary Preferred Shares upon expiry of 4 (four) months from the Original Issue Date, if until such date no notice has been served to the Company by KARL LEHMANN AG that such Ordinary Preferred Shares were sold by KARL LEHMANN AG to PolyTechnos ADVISED FUNDS and/ or myQube ADVISED FUNDS (with such notice to be accompanied by copy of the Share Purchase Agreement(s) evidencing such sale(s)). Should not all of such 75,000 (seventy-five thousand) Ordinary Preferred Shares thus have been sold by such date, the automatic conversion shall apply only to such portion of such Ordinary Preferred Shares which was not sold by KARL LEHMANN AG to PolyTechnos ADVISED FUNDS and/or myQube ADVISED FUNDS.»

4. Amendment of article 10.1 of the articles of association of the Company so as to refer to a four months period following the Original Issue Date (as defined in the articles of association).

II.- The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from said attendance list that all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After discussion of the various items on the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to convert 924 Ordinary Shares (as defined in articles of association of the Company) into 924 Ordinary Preferred Shares (as defined in articles of association of the Company) without such conversion giving rise to

any additional payment or contribution, after having acknowledged the consent of KARL LEHMANN AG to said conversion.

Second resolution

As a consequence of the above conversion, the meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

«5.1. The subscribed (issued) share capital is set at EUR 703,717.30 (seven hundred and three thousand and seven hundred seventeen euro and thirty cents) divided into 97,778 (ninety-seven thousand seven hundred and seventy-eight) ordinary shares with a par value of EUR 1.30 (one euro and thirty cents) each (the «Ordinary Shares»), 136,424 (one hundred and thirty-six thousand four hundred and twenty-four) ordinary-preferred shares with a par value of EUR 1.30 (one euro and thirty cents) each (the «Ordinary Preferred Shares»), 255,932 (two hundred fifty-five thousand nine hundred thirty-two) Preferred A Shares with a par value of EUR 1.30 (one euro and thirty cents) each (the «Preferred A Shares») and 51,187 (fifty-one thousand one hundred eighty-seven) Preferred B Shares with a par value of EUR 1.30 (one euro and thirty cents) each (the «Preferred B Shares»).»

Third resolution

The meeting decides to amend article 9.1.2.(d) of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

«(d) 75,000 (seventy-five thousand) Ordinary Preferred Shares upon expiry of 4 (four) months from the Original Issue Date, if until such date no notice has been served to the Company by KARL LEHMANN AG that such Ordinary Preferred Shares were sold by KARL LEHMANN AG to PolyTechnos ADVISED FUNDS and/or myQube ADVISED FUNDS (with such notice to be accompanied by copy of the Share Purchase Agreement(s) evidencing such sale(s). Should not all of such 75,000 (seventy-five thousand) Ordinary Preferred Shares thus have been sold by such date, the automatic conversion shall apply only to such portion of such Ordinary Preferred Shares which was not sold by KARL LEHMANN AG to PolyTechnos ADVISED FUNDS and/ or myQube ADVISED FUNDS.»

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 10.1. of the articles of association of the Company so as to refer to a four months period following the Original Issue Date. Article 10.1. shall forthwith read as follows:

«10.1 General. Until the Qualifying IPO, any transfer of shares in the Company by one of the shareholders in the Company shall be subject to the approval of the Board of Directors, which shall not object to a transfer which is carried out in compliance with the provisions set out in this Article 10. Notwithstanding the aforesaid, until the Qualifying IPO, the Board of Directors may refuse to approve and register a transfer of shares to a transferee if the Board of Directors believes that such transferee is a competitor of the Company (or is an affiliate of a competitor of the Company, or intends to hold such shares on behalf of a competitor of the Company or an affiliate thereof), provided however that financial investors shall not be deemed competitors of the Company. Subject to the prior approval by the Board of Directors, the transfer of any Ordinary Preferred Shares to Vision on or prior to the Original Issue Date or to PolyTechnos ADVISED FUNDS and/or to any myQube ADVISED FUNDS as foreseen in Article 9.1.2 (d) within the four months following the Original Issue Date shall not be subject to the provisions of Articles 10.3, 10.4, 10.5 and 11 of these Articles.»

There being no further business, the Meeting was terminated at five p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le seize mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIA LARIO INTERNATIONAL S.A. (la Société), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 94 le 23 janvier 2004; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°138 le 3 février 2004.

L'assemblée est déclarée ouverte à seize heures quarante-cinq et est présidée par M^e Françoise Pfeiffer, avocat, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constituée, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion de 924 Actions Ordinaires, tenues actuellement par KARL LEHMANN AG, en 924 Actions Ordinaires Préférentielles (sans que cette conversion donne lieu à un paiement ou à une contribution additionnelle).

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société suite à, et en conformité avec, la conversion sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification de l'article 9.1.2.(d) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«(d) 75.000 (soixante-quinze mille) Actions Ordinaires Préférentielles après l'expiration d'une période de 4 (quatre) mois à compter de la Date d'Emission Initiale, si jusqu'à une telle date, aucune notification n'a été adressée à la Société par KARL LEHMANN AG suivant laquelle de telles Actions Ordinaires Préférentielles ont été vendues par KARL LEHMANN AG à PolyTechnos ADVISED FUNDS et/ou myQube ADVISED FUNDS (une telle notification étant accompagnée d'une copie du(es) Contrat(s) de Cession d'Actions relatifs à de telle(s) cession(s)). Si toutes ces 75.000 (soixante-quinze mille) Actions Ordinaires Préférentielles viennent ainsi à ne pas être vendues à cette date, la conversion automatique ne s'appliquera qu'aux Actions Ordinaires Préférentielles n'ayant pas été vendues par KARL LEHMANN AG à PolyTechnos ADVISED FUNDS et/ou à myQube ADVISED FUNDS.»

4. Modification de l'article 10.1. des statuts de la Société afin d'y référer à une période de quatre mois suivant la Date d'Emission Originale (telle que définie dans les statuts de la Société).

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexée à l'original du présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération sur les points portés à l'agenda, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir 924 Actions Préférentielles (telles que définies dans les statuts de la Société) actuellement détenues par KARL LEHMANN AG en 924 Actions Ordinaires Préférentielles (telles que définies dans les statuts de la Société) sans que cette contribution ne donne lieu à un paiement ou contribution additionnelle, après avoir constaté le consentement de KARL LEHMANN AG à ladite conversion.

Deuxième résolution

En conséquence de la conversion ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivant:

«5.1. Le capital social souscrit (émis) est fixé à EUR 703.717,30 (sept cent trois mille sept cent dix-sept euros trente centimes) divisé en 97.778 (quatre-vingt-sept mille sept cent soixante-dix-huit) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,30 (un euro trente centimes) chacune (les «Actions Ordinaires») et en 136.424 (cent trente-six mille quatre cent vingt-quatre) actions ordinaires préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,30 (un euro trente centimes) chacune (les «Actions Ordinaires Préférentielles»), 255.932 (deux cent cinquante-cinq mille neuf cent trente-deux) Actions Préférentielles de Classe A avec une valeur nominale de EUR 1,30 (un euro trente centimes) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe A») et 51.187 (cinquante et un mille cent quatre-vingt-sept) Actions Préférentielles de Classe B avec une valeur nominale de EUR 1,30 (un euro trente centimes) chacune (les «Actions Préférentielles de Classe B»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9.1.2 (d) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivant:

«(d) 75.000 (soixante-quinze mille) Actions Ordinaires Préférentielles après l'expiration d'une période de 4 (quatre) mois à compter de la Date d'Emission Initiale, si jusqu'à une telle date, aucune notification n'a été adressée à la Société par KARL LEHMANN AG suivant laquelle de telles Actions Ordinaires Préférentielles ont été vendues par KARL LEHMANN AG à POLYTECHNOS ADVISED FUNDS et/ou myQube ADVISED FUNDS (une telle notification étant accompagnée d'une copie du(es) Contrat(s) de Cession d'Actions relatifs à de telle(s) cession(s)). Si toutes ces 75.000 (soixante-quinze mille) Actions Ordinaires Préférentielles viennent ainsi à ne pas être vendues à cette date, la conversion automatique ne s'appliquera qu'aux Actions Ordinaires Préférentielles n'ayant pas été vendues par KARL LEHMANN AG à PolyTechnos ADVISED FUNDS et/ou à myQube ADVISED FUNDS.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10.1. des statuts de la Société afin d'y référer à une période de quatre mois suivant la Date d'Emission Originale. L'article 10.1. aura désormais la teneur suivante:

«10.1. Généralités. Tout transfert d'actions de la Société par un des actionnaires de la Société sera soumis, jusqu'au jour de l'OPI Qualificative, à l'approbation du Conseil d'Administration, lequel ne s'opposera pas à un transfert effectué conformément aux dispositions de l'article 10. Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration peut refuser, jusqu'au jour de l'OPI Qualificative, d'approuver et d'enregistrer le transfert d'actions au cessionnaire, dans la mesure où le Conseil d'Administration considère que ce cessionnaire est un concurrent de la Société (ou qu'il est un concurrent d'un des filiales de la Société ou entend détenir de telles actions au nom et pour compte d'un concurrent de la Société ou de l'une de ses filiales). Sous réserve de l'approbation préalable du Conseil d'Administration, le transfert de toutes Actions Ordinaires Préférentielles à Vision le jour même ou avant la Date d'Emission Originale ou à PolyTechnos ADVISED FUNDS et/ou myQube ADVISED FUNDS tels que prévus à l'article 9.1.2 (d) dans les quatre mois qui suivent la Date d'Emission Originale, n'est pas soumis aux dispositions des articles 10.3.,10.4.,10.5. et 11 des Statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.
Signé: F. Pfeiffer, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.
Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 96, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026805.2/230/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

MEDIA LARIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.870.

Statuts coordonnés suivant les actes n°303 du 16 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(026806.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ALITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 52.329.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour ALITEC HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(026574.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ALITEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 52.329.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour ALITEC HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(026576.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

MALTESE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 95.147.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 19 mars 2004 à 14.40 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 3, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg vers 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg à partir du 22 mars 2004.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Pour et au nom de la Société

MALTESE FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026365.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

ISEO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.012.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 19 mars 2004 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange.
- Monsieur Evaristo Facchinetti, administrateur de société, demeurant à Pisogne (Italie)

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Et que:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg

Est élu Administrateur pour la même période, en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire de la société.

Et que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg

Est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026624.3/802/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.701.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Fabio Bottarelli Bernasconi, Managing Director, ETRA SIM SPA, Via Cernaia, 2, I-20121 Milan.
- Monsieur Luigi Crosti, Vice Chairman and Managing Director, ETRA SIM SPA, Via Cernaia, 2, I-20121 Milan.
- Monsieur Marco de Feo, ETRA ASSET MANAGEMENT SGR SPA, Via Cernaia, 2, I-20121 Milan.

Par ailleurs, Les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 font apparaître un bénéfice de 204.535,- EUR et le report à nouveau de l'exercice précédent s'élève à 227.502,- EUR. Le bénéfice disponible s'élevant à 432.037,- EUR, l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} mars 2004 a décidé de distribuer aux actionnaires un dividende de 432.000,- EUR et de reporter 37,- EUR à l'exercice suivant.

Pour ETRA GLOBAL ADVISORY S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026560.3/1126/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

PITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.
R. C. Luxembourg B 77.183.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprises

Signatures

(026421.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

G.G. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 86.254.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2003, que l'Assemblée a pris, chacune à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire de la société.

L'Assemblée prend également acte et accepte que le mandat conféré en son temps à Monsieur Maurizio Cottella prend fin à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

La lettre de démission datée du 30 janvier 2003 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire démissionnaire pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2004.

G.G. INVESTMENTS S.A.

S. Vandi / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02986. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026731.3/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BURAKA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 93.545.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

(026673.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BURAKA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 93.545.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société qui s'est tenue le 18 mars 2004

A l'assemblée générale ordinaire des associés de BURAKA HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 84,50 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05319. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026654.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

IMMOBILIAR GREEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 79.071.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 6 novembre 2002, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 15 mai 2002 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.
- Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2003.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / R. Szymanski

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026734.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

CENTRUM NS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.523.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 12 mars 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant B est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

Mlle Stéphanie Colson, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommée nouveau gérant B avec effet au 25 novembre 2003.

La démission de M. Georges Marie Claude Babinet en tant que gérant A est acceptée avec effet au 25 novembre 2003.

M. Pierre Féraud, avec adresse professionnelle au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, a été nommé nouveau gérant A avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

S. Colson.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026563.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

PORRETAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 38.869.

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 25 mars 2004, envoyée par le domiciliataire, la société VAN GEET DERICK & CO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, Boulevard Joseph II, que le siège social a été dénoncé avec effet au 25 mars 2004.

Pour réquisition

VAN GEET DERICK & CO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05728. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026402.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

GLENCOE SKY DOME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.366.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 8 mars 2004 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1^{er} mars 2004, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts de la société de EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
SKYDOME HOLDINGS, LLC, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America	100
Total:	100

Luxembourg, le 8 mars 2004.

B. Zech

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO03086. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026567.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SFPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.205.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour SFPV S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(026581.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SFPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.205.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour SFPV S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(026584.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SFPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.205.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour SFPV S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(026586.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SFPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.205.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour SFPV S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(026589.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SFPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.205.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour SFPV S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(026592.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

L3M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 76.676.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 15 décembre 2003 que:

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026419.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.
